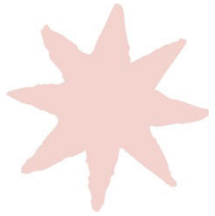


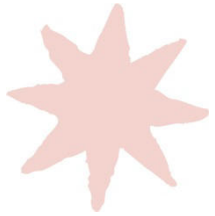


Journée régionale d'échanges Natura 2000 en Île-de-France



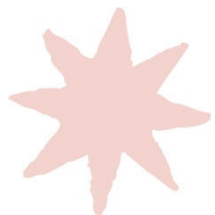
Ordre du jour :

1. Le Programme de développement rural 2014-2020 en Île-de-France
2. La mise en œuvre du FEADER en Île-de-France
3. Point de situation sur les mesures Natura 2000
4. Questions et échanges



1^{ère} partie:

Le Programme de développement rural 2014-2020 en Île-de-France



Rappel :

Le FEADER est un instrument financier de la Politique agricole commune

Politique agricole commune (PAC) :



1^{er} pilier

2^{ème} pilier

*aides directes
et mesures de marchés*

*aides relatives
au développement rural*



FEAGA

FEADER

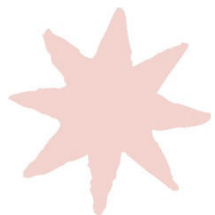
*Fonds européen agricole
de garantie*

*Fonds européen agricole
pour le développement rural*



 ile de France



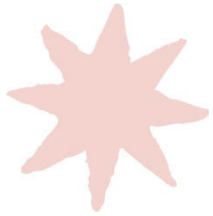


Rappel :

Le FEADER répond aux obligations de deux politiques communautaires.

- La **Politique agricole commune**, cadre d'intervention du **FEAGA** et **FEADER**
- La **Politique européenne commune** à l'ensemble des fonds UE soit le **FEDER / FSE / FEAMP** et **Fonds de cohésion**

Ces deux politiques définissent notamment le cadre réglementaire en matière de dépenses éligibles, de contrôles ou encore d'évaluation...



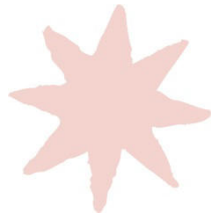
Point macro :

Le FEADER 2014-2020 en chiffres en Europe :

- L'Union européenne consacre plus de **99 Mds d'€** au FEADER
- La France est l'EM qui dispose de l'enveloppe la plus importante : **11 Mds d'€**
- Les quatre autres États membres plus grands bénéficiaires de ce fonds sont :
 2. **Italie** : 10 milliards d'euros
 3. **Allemagne** : 9 milliards d'euros
 4. **Pologne** : 8.7 milliards d'euros
 5. **Espagne** : 8.2 milliards d'euros

Astuce :

Vous pouvez retrouver l'ensemble de ces données sur le site internet de la Commission européenne et de la DG AGRI.



Point macro :

Le FEADER 2014-2020 en chiffres en France :

Une enveloppe de **11 milliards d'euros** allouée à la France par l'UE pour la période de programmation 2014-2020 à destination de :

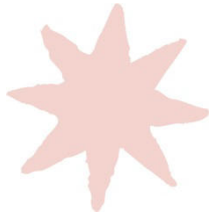
- ✓ **27 Programmes de développement rural (PDR)** dont la gestion pleine et entière est assurée par les Conseils régionaux * :
 - Un programme pour chacune des anciennes 21 régions hexagonales
 - Un programme pour la Corse
 - Un programme pour chacun des 5 départements d'Outre-mer

- ✓ **2 Programmes nationaux** dont la gestion est assurée par l'État :
 - Un programme national pour la gestion des risques en agriculture
 - Un programme national spécifique pour le Réseau rural national



* La Région Île-de-France est autorité de gestion du FEADER depuis le 13 février 2014.





Zoom macro :

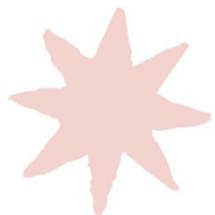
Le FEADER 2014-2020 en chiffres en France :

De plus, il existe également :

- ✓ **1 Document Cadre national** piloté par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) en étroite collaboration avec le Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) mais aussi le Commissariat général à l'égalité des territoires pour le volet interfonds, afin d'assurer une cohérence et une équité sur l'ensemble du territoire français.

À titre d'exemple, sont concernées les mesures et sous-mesures suivantes :

- La dotation aux jeunes agriculteurs
- **Les dispositifs Natura 2000 : élaboration et animation des DOCOB / contrats ni-ni et forestiers**
- L'agriculture biologique
- Les mesures agroenvironnementales et climatiques



Zoom régional :

Le FEADER 2014-2020 en chiffres en Île-de-France :

Une enveloppe de **56.7 millions d'euros** accordée à la région Île-de-France :

- Soit **0.6%** du montant total octroyé par l'Union européenne à la France
- Dont la déclinaison par grande thématique est la suivante :

Mesures agro-environnementales et climatiques et agriculture biologique : **15M€**

Investissements dans les exploitations agricoles (modernisation, diversification) : **12M€**

Installation des jeunes agriculteurs : **6.4M€**

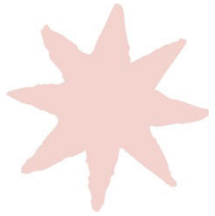
Dispositif territorialisé « LEADER » : **6.2M€**

Animation et investissements en faveur de la biodiversité, dont **Natura 2000** : **5.45M€**

Coopération : **5M€**

Forêt et bois : **3.3M€**

- Permettant d'activer **9 mesures** au sein du Programme de développement rural



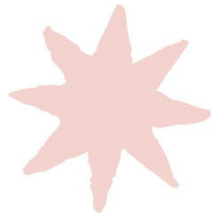
2^{ème} partie:

La mise en œuvre du FEADER en Île-de-France



Maison du Parc départemental du Sausset - 1^{er} décembre 2017





Acteurs

Les acteurs de la mise en œuvre du FEADER en Île-de-France :

- Le **Conseil régional d'Île-de-France** est autorité de gestion :



Service agriculture :

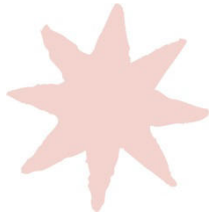
Suivi financier
 Pilotage du Programme
 Instruction de certaines mesures
 Relations avec la Commission européenne
 Élaboration des documents de mise en œuvre



Service Europe

Supervision des contrôles
 Mise en place des procédures
 Communication interfonds : FEDER / FSE
 Suivi des règles de la commande publique
 [...]

- L'**Agence de services et de paiement** est organisme payeur et contrôleur



Acteurs

Les acteurs de la mise en œuvre du FEADER en Île-de-France :

- Les **services déconcentrés de l'État** sont service-instructeur :
DDT / DRIAAF / DRIEE

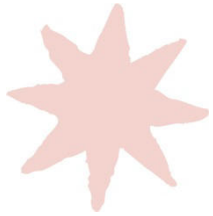
À ce titre, ils sont chargés :

- De l'animation du type d'opération concerné ;
- De l'instruction du dossier de la demande de subvention au paiement du solde ;
- De répondre aux exercices menés par les contrôleurs...

Exemple :

En Île-de-France, les services de l'État instruisent les mesures pour lesquelles ils étaient déjà services-instructeurs entre 2007 et 2013, ou sur lesquelles l'État apportent des crédits : installation des jeunes agriculteurs, mesures agro-environnementales et climatiques, diversification des exploitations agricoles...

La Région instruit les nouvelles mesures du Programme de développement rural FEADER telles que la mesure 16 « Coopération », mais aussi le programme LEADER.



Acteurs - Natura 2000

Les acteurs de la mise en œuvre de Natura 2000 en Île-de-France :

Type d'opération :

- 7.1 - Élaboration et révision des DOCOB - **DRIEE**
- 7.6.1 - Animation des DOCOB - **DRIEE**
- 7.6.2 - Contrats ni-agricoles ni-forestiers - **DRIEE / DDT**
- 8.5.1 - Contrats forestiers - **DRIEE / DDT**

Cas particulier des TO 7.6.2 et 8.5.1 :

La **DRIEE** est en charge uniquement des départements de la petite couronne.

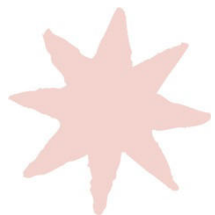
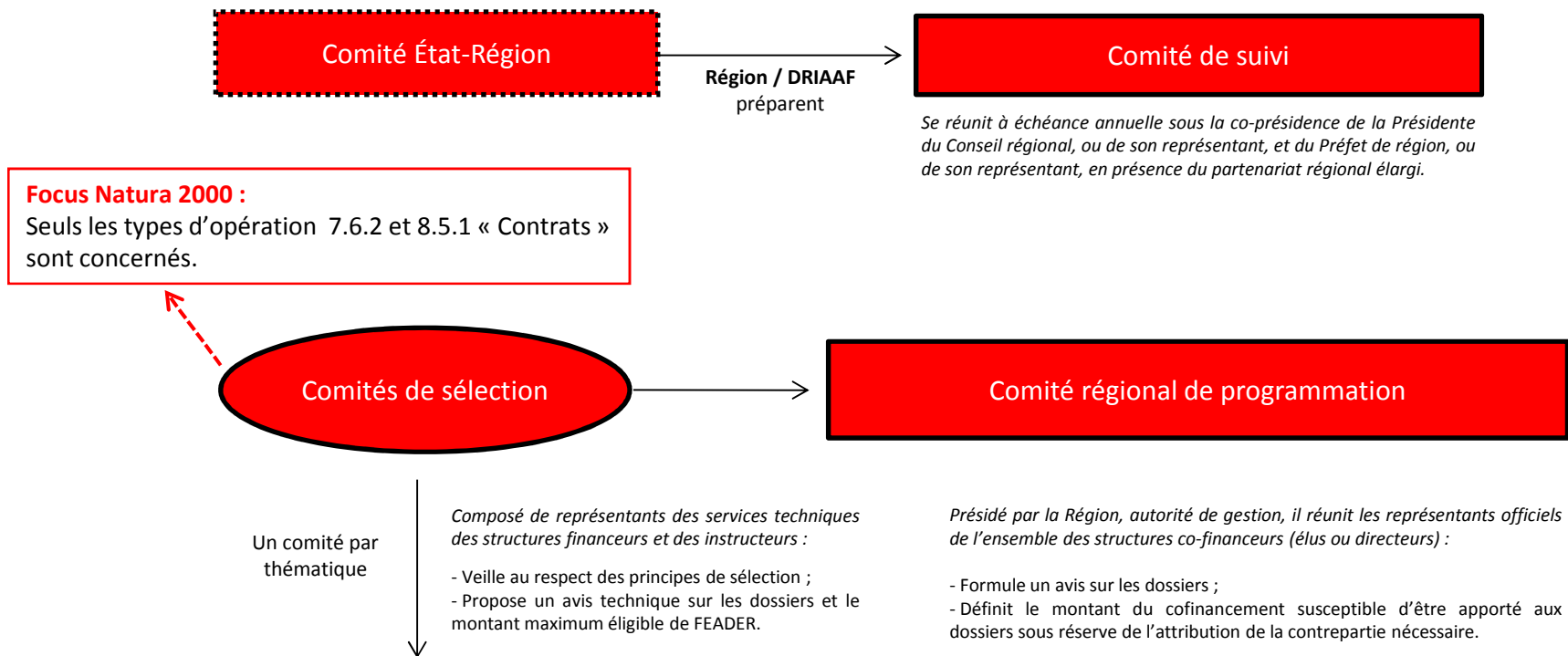
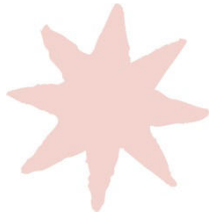


Schéma organisationnel :

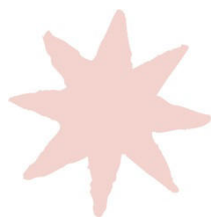
Instances de pilotage du Programme de développement rural :





3^{ème} partie :

Point de situation sur les mesures Natura 2000



Mesures Natura 2000

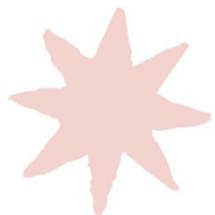
Calendrier de mise en œuvre en Île-de-France

Type d'opération :

- 7.1 - Élaboration et révision des DOCOB - **Ouverture prévue au 1^{er} trimestre 2018**
- 7.6.1 - Animation des DOCOB - **Ouvert * depuis juillet 2015**
- 7.6.2 - Contrats ni-agricoles ni-forestiers - **Ouvert depuis juin 2016**
- 8.5.1 - Contrats forestiers - **Ouvert depuis septembre 2017**

* Définition :

Dans le cadre de la mise en œuvre du FEADER, procéder à l'ouverture d'une mesure / d'un type d'opération signifie : rédiger un appel à projets, des formulaires et des notices, paramétrer et développer un outil informatique (OSIRIS) d'instruction et de paiement sécurisé, élaborer des rapports d'instruction, instaurer des critères de sélection...



Mesures Natura 2000

Enveloppes FEADER prévisionnelles maximum allouées en Île-de-France

Type d'opération :

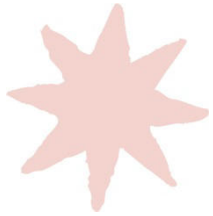
- 7.1 - Élaboration et révision des DOCOB - 2 300 000€
- 7.6.1 - Animation des DOCOB - 2 300 000€
- 7.6.2 - Contrats ni-agricoles ni-forestiers - 1 200 000€
- 8.5.1 - Contrats forestiers - 500 000€



Enveloppe commune
pour les types
d'opération 7.1 et 7.6.1

* Rappel :

Dans le cadre du Programme de développement rural, 1€ de contrepartie publique nationale (crédits État, Région, Agence de l'eau...) permet d'appeler 1€ de crédits FEADER. Le taux d'aide publique fixe est de 100% pour les dispositifs Natura 2000.



Mesures Natura 2000

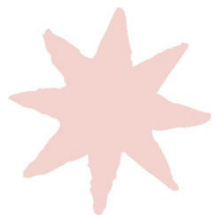
Montants FEADER engagés au 25/10/17

Type d'opération :

- 7.1 - Élaboration et révision des DOCOB - 0€
- 7.6.1 - Animation des DOCOB - 662 099€ soit 38 dossiers
- 7.6.2 - Contrats ni-agricoles ni-forestiers - 697 415€ soit 24 dossiers
- 8.5.1 - Contrats forestiers - 0€

* Et les montants payés ?

Les dossiers relevant du type d'opération 7.6.1 ont connu des paiements pour un montant total de 150 267€.



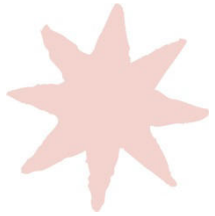
Info. supplémentaires

Les autres mesures du Programme de développement rural

Type d'opération	Montant programmé	Montant payé
Modernisation des exploitations agricoles	7 309 326€	1 436 757€
Installation des jeunes agriculteurs	2 004 100€	924 548€
Soutien au secteur de la forêt et du bois	582 904€	272 482€
Mesures agroenvironnementales	5 424 448€	640 000€
Agriculture biologique	6 070 889€	843 000€
Coopération	195 488€	1 ^{ers} paiements en cours
LEADER	1 047 727€	1 ^{ers} paiements en cours

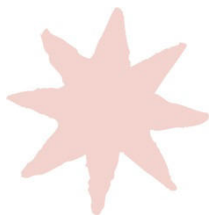
* Total :

À la date du 25 octobre 2017, le taux de programmation total était de 31% (24M€) et le taux de paiement de 7% (3.9M€).



4^{ème} partie :

Questions et échanges



Coordonnées :

Jérémy LE RAY


Chargé de mission FEADER

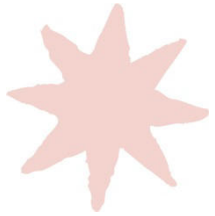
Service agriculture - Direction de l'agriculture, de la ruralité et de la forêt

Pôle Cohésion territoriale - Conseil régional d'Île-de-France

Coordonnées professionnelles :

 jeremy.le-ray@iledefrance.fr

 01.53.85.78.68



Coordonnées :

Merci de votre attention !